

LE PROJET ASSOCIATIF DE L'AVF VENDÔME (Accueil des Villes Françaises) 2022 - 2025

QUI SOMMES NOUS ?

Nous faisons partie du réseau des AVF qui compte plus de 260 associations en France réunies autour d'une même mission :

ACCUEILLIR EN PRIORITE LES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS NOS VILLES ET VILLAGES ET LES PERSONNES EN RECHERCHE DE LIEN SOCIAL POUR FAVORISER LA CREATION D'UN RESEAU RELATIONNEL.

Notre association a fêté ses cinquante années d'existence en juin 2022.

Notre devise :

Bien dans sa ville, bien dans sa vie avec l'AVF

1. LE CONTEXTE

En juin 2022, le nouveau Conseil d'Administration qui a été élu lors de l'Assemblée Générale a souhaité formaliser notre projet pour les trois ans de la mandature.

Il nous a paru important dans un premier temps de bien situer le contexte national et local en quelques chiffres.

En France, le nombre de personnes seules est passé de 13 % à 20 % entre 1990 et 2016 soit dix millions de concitoyens selon l'INSEE.

Dans le Vendômois, nous constatons depuis les épisodes de confinement que notre territoire est très attractif pour de nombreux nouveaux salariés.

L'implantation d'activités nouvelles sur le secteur a donné une impulsion significative à l'emploi puisque nous avons un taux de chômage de 5,60 %.

Le télétravail a modifié l'organisation des méthodes de travail et n'a fait qu'accentuer les arrivées. Nous avons eu de nombreux retours sur les effets induits du télétravail qui, s'il permet de travailler depuis son logement, limite le lien social et crée de réels besoins d'échanges afin de pas se sentir "seul(e) au monde"

Notre mission historique que nous souhaitons rappeler est donc :

Accueillir les nouveaux arrivants du Territoire Vendômois et leur permettre une intégration sociale en leur proposant de participer à nos activités.

Nous ajoutons désormais une mission complémentaire à savoir :

Proposer aux personnes du même secteur géographique en recherche de lien social de se forger un réseau en adhérant à notre association et en participant à nos animations.

2. NOTRE PROJET ASSOCIATIF

Nous avons retenu deux objectifs :

1. Des bénévoles motivés et engagés dès 2023

Nous mettons en place des formations qui vont être proposées aux bénévoles accueillant(e)s et animateurs (trices) afin de se parfaire encore un peu plus pour accueillir et pour renseigner toutes les personnes qui viendront à notre rencontre.

Une demande de subvention a été faite et acceptée auprès du FDVA (Fonds pour le développement de la Vie Associative) afin de permettre de financer quatre séances de formation à Vendôme. La première est programmée pour le 1^{er} juin 2023.

2. Notre AVF connue et reconnue

DÈS 2023, SIGNATURE D'ACCORDS DE PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS, DES ORGANISMES PUBLICS OU PRIVÉS LORS DE NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Nous aurons ainsi la possibilité de mieux nous faire connaître sur le territoire grâce à un réseau de partenaires dans un objectif commun d'amélioration de notoriété.

Nous avons pour objectif de signer au moins trois accords cette année puis un à deux par an pour les années suivantes.

AMÉLIORER NOTRE NOTORIÉTÉ À PARTIR DE 2024 EN METTANT EN PLACE UN PLAN DE COMMUNICATION ET DES ACTIONS PERMETTANT DE MIEUX NOUS FAIRE CONNAÎTRE DES HABITANTS DE NOTRE TERRITOIRE.

Deux précisions sont indispensables en préalable :

1. La recherche de l'amélioration de la notoriété de l'AVF Vendôme n'est absolument pas en lien avec une volonté d'augmenter le nombre d'adhérents de l'association qui n'est pas à la recherche d'une augmentation de « Chiffre d'Affaires ».
2. Une adaptation des propositions de l'association vers un public de personnes en activité devra être formalisée autant que faire se peut.

Pour réaliser cet objectif, nous souhaitons organiser notre action en trois temps.

TEMPS N°1 :

Créer un groupe de travail composé des adhérents et des bénévoles afin de définir les actions possibles et les budgets nécessaires.

TEMPS N°2 :

S'appuyer sur un(e) professionnel(le) de la communication afin de bâtir la stratégie en tenant compte des réflexions du groupe de travail. Il sera important d'aborder la question de la mesure de cette notoriété.

TEMPS N°3 :

Présenter la démarche finalisée au Conseil d'Administration afin de l'améliorer encore et de valider l'enveloppe budgétaire. Sur ce point, une demande de subvention sera faite auprès du FDVA mais également auprès de nos partenaires.

Une version finalisée sera rédigée avant de passer à la mise en œuvre.

A ce niveau, il est fort possible que nous ayons besoin de la participation ponctuelle d'autres adhérents.

Vendôme, le 25 avril 2023